

PROGRAMME

Le bulletin de paie

- Mentions obligatoires
- Bulletin de paie clarifié

URSSAF / Pôle Emploi - *Cas Pratique*

- Notion de plafond de sécurité sociale et de tranches A, B et C
- Proratisation de plafonds
 - Entrée / Sortie en cours de mois
 - Temps partiel
- Assiettes des cotisations sociales (plafonnées et déplafonnées)
- Base CSG/CRDS
- Base et taux du Forfait social
- Principe de la régularisation progressive
- Les allègements de charges (actualisation de la réduction générale de cotisation patronale)
- Cotisation maladie et complément

La DSN – Focus sur les Blocs de Cotisations

Contrats spéciaux - *Cas Pratique*

- Bases de cotisation des :
 - Stagiaires
 - Apprentis

ARRCO / AGIRC – Fusion - *Cas Pratique*

- Nouveaux plafonds
- Nouveaux taux
- Contribution d'Equilibre Générale
- Contribution d'Equilibre Technique
- Répartition
- APEC

La Réintégration Sociale (RS) - *Cas Pratique*

- Retraite et seuil d'exonération
- Prévoyance et seuil d'exonération
- Modalités pratiques

La Réintégration Fiscale (RF) - *Cas Pratique*

- Retraite et seuil d'exonération
- Prévoyance et seuil d'exonération
- Modalités pratiques

Heures supplémentaires et exonération de cotisations salariales

Les indemnités de départ - *Cas Pratique*

- Régime social
- Régime fiscal

OBJECTIF ET PUBLIC

- **Objectif** : Maitriser les mécanismes de calcul des charges sociales afin de savoir les contrôler et les déclarer.
- **Public** : Responsables ou gestionnaires de paie ; Prestataire externe à l'entreprise tel qu'éditeur de logiciel de paie ou cabinet d'expert-comptable.

PREREQUIS

Avoir suivi "Méthode et maîtrise de la paie – Niveau 2" ou avoir une bonne pratique de la paie.

LES AVANTAGES

- Des cas pratiques et des exercices ;
- Si des questions subsistent sur les thèmes évoqués pendant la formation, le consultant ayant dispensé la formation se tiendra à la disposition du stagiaire pour y répondre au plus vite.

INTERVENANTS

Nos consultants sont spécialisés en paie et ont dispensé des formations dans les plus grands groupes d'externalisation de la paie.

Ils ont à leur actif plus de 20 ans d'expérience dans le domaine de la paie et sauront vous communiquer leur savoir de façons claire et concrète pour une mise en application rapide au sein de vos fonctions, et ce, dans une ambiance conviviale.

DUREE - PRIX

2 jours - 1240 € HT*

*Prix Inter-Entreprises – Forfait repas inclus

Cette formation est également disponible en Intra-Entreprise

SESSIONS 2019

25 et 26 avril 2019 à Aix-en-Provence

4 et 5 juillet 2019 à Aix-en-Provence

28 et 29 octobre 2019 à Aix-en-Provence

CONTACT

FORMATIONS PAIE

7, montée des Emeries

13580 La Fare les Oliviers

Tel : 09 50 78 95 09

Fax : 09 55 78 95 09

E-mail : contact@formations-paie.fr

URL: <http://formations-paie.fr/>